



Comité territorial de Rugby
FLANDRES
PLACE CADET ROUSSELLE
59650 VILLENEUVE D'ASQ
Tél. 03 20 19 02 60

FEUILLE DE MATCH

Date de la
rencontre

Club organisateur

Compétition

Poule

1/04/18 R.C. Thiérache

Tél. : 03 23 38 40 73

Présence

-1-

COMPOSITION DES ÉQUIPES

OBLIGATION d'encercler les numéros des joueurs remplaçants autorisés à évoluer aux postes de 1^{re} ligne et d'indiquer en marge (sauf catégories C, C' et D) leur capacité à évoluer aux postes de « pilier gauche » (G), « talonneur » (T) et « pilier droit » (D).

A Équipe : RC. Thiérache			B Équipe : RC Charnois				
N°	NOM (lettres capitales)	N° de licence	2 ^e asso. (1)	N°	NOM (lettres capitales)	N° de licence	2 ^e asso. (1)
①	WALLEKUND	198709111856		①	Degomille	193351163044	
②	CARLIER	1991091636773		②	Gobet Froy	193121364283	
③	LEGAT	1984-1010538-13		③	HUERTAS	195302164307	
4	DELHAYE	198084383053		4	ZABATOWSKI	19330211052	
5	SAUQUET	1986-121239329		5	COBLT	1985071422802	
6	DRUART	199209-1426583		6	ROUX	193503142323	
7	OMETAK	1902-111550338		7	VLAERUGGHE	1993121161015	
8	HARTER	1904HH 51528		8	HARDY	1992011505687	
9	NATTIER	1984091738257		9	ALLAERT	1931021322605	
10	MAGNANT	1994-11463328		10	PIRAUX	199806166542	
11	NORNAND	1993021729743		11	BROCHART	199602163202	
12	PERY	199902-1603003	X	12	GURNET	1996121193119	
13	QUILLET	1906111325030		13	DE COCK	1983111513846	
14	DEVIN	190609-112104		14	JENDRON	1992071083353	
15	DEBRUN	198091584962		15	DECATRE	191004161423	
16	LEDOUX	190411125582		16	NOUAILLE 3	197807105771	
17	COUPÉZ	190024501735		17	GARNIER	1972011731411	
18	LAMBERT	1986021079385		18	BORGUL	198205106765	
19	MOREAUX	199202-101475		19	PATRISSÉ	200003126129	
20	DEMUCCEAUX	19903-1134503		20	TROUILLÉT	1993021421246	
21	TANNEUR	198606-1325063		21	ZAROUMAGNE	1996041656329	
22	BRAVCOURT	1995-10-182347		22			
Capitaine	N° 6	Total 22		Capitaine	N° 2	Total	

(1) Cf. Article 223 des RG « autorisation de pratiquer le rugby dans une seconde association »

PERSONNES ADMISES SUR LE BANC DE TOUCHE

(4 maximum – si 5^{ème} personne, obligatoirement 1 médecin)

A	NOM (capitales d'imprimerie) et Prénom	N° de licence	B	NOM (capitales d'imprimerie) et Prénom	N° de licence
Entraîneur(s)	DRUET - Stéphane	196705076223	Entraîneur(s)	LAZOURMAGNE	1971011353156
Soigneur	SAUVAGE - Romain	1986041679453	Soigneur	DE PIRALDIERE	1972011501337
Adjoint-terrain	FALBIERSKI - Jérémie	1995031184733	Adjoint-terrain	INCQUE	1964071421455
Médecin *			Médecin *		

* En cas de non-présence physique d'un Médecin, porter les coordonnées téléphoniques du Médecin de garde :

JUGES DE TOUCHE

Nom : C. DUPREZ	Prénom : Jean-Philippe	Nom : BORCATE	Prénom : Frédéric
Tél. : 06 45 50 11 44 N° licence : 19021509485		Tél. : 06 20 51 00 75 N° licence : 19820510075	

DIRIGEANT DÉLÉGUÉ AUX OPÉRATIONS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE DE L'ASSOCIATION LOCALE

Nom : P. GHUD	Prénom : David	N° de licence : 1940041918048
---------------	----------------	-------------------------------

VISAS DES RÉDACTEURS DE LA FEUILLE DE MATCH AVANT LE COUP D'ENVOI

Nom : C. CRISSET	Prénom : Stéphane	Nom : Degomille	Prénom : Luc
Fonction : Président		Fonction : Président	
Signature :	N° licence : 1979051037514	Signature :	N° licence : 196205177510

COMPÉTITIONS TERRITORIALES

N° de rencontre : 201718 RCT

Figure sur les convocations de l'arbitre, des associations ou du représentant fédéral



Comité territorial de Rugby
FLANDRES
PLACE CADET ROUSSELLE
59650 VILLENEUVE D'ASQ
Tél. 03 20 19 02 60

RAPPORT D'ARBITRE

Date de la
rencontre

07/04/17

Club organisateur

RCHIERSACHE

Compétition

1^{er} tour

Poule

1

Tél. :

1922051033014

0782329481

Arbitre

CARON

NOM

CHARLES

Prénom

Comité

FL

N° licence

Entraineur
(Si absence d'arbitre)

Représentant Fédéral

Tél.

Tél.

A Équipe : RCTHIERACHE

RÉSULTAT DU MATCH

B Équipe : RC CHAUMOIS

Éléments du score	Nombre	Valeur	Points
Essai	7	5	35
But après essai	6	2	12
But de pénalité	1	3	3
Drop-goal	—	3	—
vingt le		TOTAL	50

L'équipe RCTHIERACHE

a battu / a fait match nul avec

l'équipe RC CHAUMOIS

par | 0 | 5 | 0 | *

à | 0 | 1 | 2 | *

* Bien vérifier l'exactitude du résultat

Éléments du score	Nombre	Valeur	Points
Essai	2	5	10
But après essai	1	2	2
But de pénalité	—	3	—
Drop-goal	—	3	—
douze		TOTAL	12

EXCLUSIONS TEMPORAIRES (1^{er} carton jaune)

A	N°	NOM (capitales d'imprimerie) et Prénom	N° de licence	B	N°	NOM (capitales d'imprimerie) et Prénom	N° de licence

EXCLUSIONS DÉFINITIVES / INFRACTIONS DES DIRIGEANTS DU BANC DE TOUCHE

(Compléter le tableau en mettant une croix dans la colonne correspondante aux faits reprochés, au regard du numéro, du nom, du prénom et du n° de licence de la personne concernée)

N° ou fonction	NOM et Prénom (nom en capitales d'imprimerie)	N° de licence	Équipe	Motif de l'exclusion ou de l'infraction relevée			
				2 ^{ème} carton jaune dans le même match	Contestation des décisions des officiels	Indiscipline	Autres motifs (mettre une croix)
	NE PAS RETENIR LA CARTE DE QUALIFICATION						- Action ou voies de fait contre un officiel
							- Jeu dangereux
							- Brutalité
							- Infractions verbales et provocations envers l'adversaire
							- Non-respect des obligations de fonction

AUTRES INFRACTIONS

<input type="checkbox"/> MATCH HEURté*	<input type="checkbox"/> MATCH VIOLENt*	<input type="checkbox"/> BAGARRE(S)*	<input type="checkbox"/> AUTRES INCIDENTS*
<input type="checkbox"/> MATCH ARRETE*			

*Établir un rapport circonstancié (utiliser le rapport complémentaire sur la page 3)

RÉCLAMATIONS

A	Équipe réclamante :	B	Équipe réclamante :
Déposée :	<input type="checkbox"/> avant le match	Déposée :	<input type="checkbox"/> avant le match
Somme versée (caution) :		Somme versée (caution) :	

MATCH À EFFECTIF INCOMPLET

A	Équipe :	B	Équipe :
Motif :		Motif :	

VISAS DES ASSOCIATIONS ET DE L'ARBITRE APRÈS LE MATCH

A	Équipe :	Arbitre	B	Équipe :
Nom :	Prénom :	Équipe A :	Équipe B :	Nom :
Fonction :		Nb de cartes de qualification jointes (réclamations)		Prénom :
N° de licence :				
Nb CJ Equipe A :	Nb CJ Equipe B :	Nb CJ :	Nb CJ :	Nb CJ Equipe A :
Nb CR Equipe A :	Nb CR Equipe B :	Nb CR :	Nb CR :	Nb CR Equipe B :
Écrire en toutes lettres « vu et pris connaissance »	Signature	Signature	Signature	Signature

Les dirigeants rédacteurs et l'arbitre doivent compléter tous les paragraphes de cet imprimé avec soin et précision. Tout refus de signature entraînera pour les associations une sanction financière prévue aux articles 443.5 et 511-3.3 des R.G.